|  |
| --- |
| PROVINCE DE BRABANTWALLONArrondissement de NIVELLESCOMMUNEdeITTRE  |

 **Avis**

Conformément à l’article L1133-1 à L1133-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 23 mars 2021, a décidé d’établir le règlement suivant :

* Règlement communal relatif à l’utilisation du four banal et ses annexes

Cette délibération a été approuvée par l’autorité de tutelle en date du 03 mai 2021.

Ce dossier peut être consulté à l’Administration communale d’Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales pendant les heures d’ouverture des bureaux, de 9h à 12h et ce durant 10 jours à partir du 05 mai 2021.

Ittre, le 05 mai 2021.

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

C. Spaute Ch. Fayt